

Calendrier des cours

Les cours Acquisition des techniques de base découverte, Approfondissement des techniques de base et fusion auront lieu:

Septembre: 11- 18- 25
Octobre: 2- 9- 16- 23
Novembre: 6- 13- 20- 27
Décembre: 4- 11- 18
Janvier: 8- 15- 22- 29
Février: 5- 12
Mars: 5- 12 19- 26
Avril: 2- 9- 30
Mai: 7- 21- 28

Les cours Acquisition des techniques de base initiées auront lieu:

Septembre: 9- 16- 23- 30
Octobre: 7- 14- 21
Novembre: 18- 25
Décembre: 2- 9- 16
Janvier: 6- 13- 20- 27
Février: 3- 10
Mars: 3- 10- 17- 24- 31
Avril: 7- 28
Mai: 5- 12- 19- 26
Juin: 2

Les cours Atelier chorégraphique auront lieu:

Septembre: 8- 15- 22- 29
Octobre: 6- 13- 20
Novembre: 10- 17- 24
Décembre: 1- 8- 15
Janvier: 5- 12- 19- 26
Février: 2- 9
Mars: 2- 9- 16- 23- 30
Avril: 6- 27
Mai: 4- 11- 18- 25

Présentation

L'association Mille et Une Danses d'Orient s'est créée le 3 août 2004. Elle a pour objet de diffuser et de promouvoir la danse égyptienne, dite **danse orientale**. Notre association souhaite faire découvrir et reconnaître l'art de cette danse.

La danse orientale est variée et diversifiée, tant par ses différents styles de danses traditionnelles ou modernes, que par sa musique. La danseuse orientale peut utiliser plusieurs types d'accessoires, qui nécessitent chacun une technique spécifique, tels le voile, la canne, les sagates, la melaya, les ailes d'Isis, le sabre, les candélabres...

La danse orientale peut être pratiquée par tout le monde. Elle véhicule des **valeurs basées sur l'échange et l'écoute de l'autre, la reconnaissance de sa différence et de sa richesse**. Sensuelle, la danse orientale permet au **corps féminin de s'exprimer et de s'épanouir**.

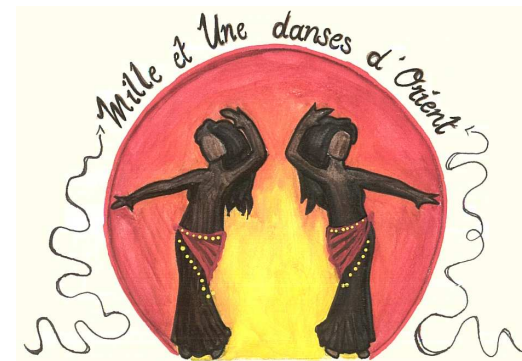
Contact

Téléphone :
06 23 38 58 70

Mail :
asso1001dancesdorient@hotmail.fr

Site internet :
<http://www.1001dancesdorient.fr>

Adresse :
**7 rue du Haras
49100 Angers**



Mille et une
danses
d'Orient

Saison 2009-2010

Cours

★ Acquisition des techniques de base, découverte

AVEC ANN-GAËLLE LE BIHAN

Vendredi de 18h à 19h30

Salle du Château de l'Arceau
(2 rue Guillaume Lekeu à Angers)

★ Acquisition des techniques de base, initiées

AVEC MARIE-HÉLÈNE ROSÉ

Mercredi de 20h30 à 22h

Salle du Château de l'Arceau
(2 rue Guillaume Lekeu à Angers)

★ Approfondissement des techniques de base

AVEC ANN-GAËLLE LE BIHAN

Vendredi de 19h30 à 21h

Salle du Château de l'Arceau
(2 rue Guillaume Lekeu à Angers)

★ Atelier chorégraphique

AVEC ANN-GAËLLE LE BIHAN

Mardi de 21h à 22h30

Salle de la piscine Jean Bouin
(Boulevard Pierre de Coubertin à Angers)

★ Fusion danse orientale/hip hop et danse orientale/tribale

AVEC ANN-GAËLLE LE BIHAN

Vendredi de 21h à 22h30

Salle du Château de l'Arceau
(2 rue Guillaume Lekeu à Angers)

A titre indicatif, les niveaux correspondent à :

Acquisition des techniques de base découverte: 1ere année de pratique

Acquisition des techniques de base initiées: 2eme année de pratique

Approfondissement des techniques de base: 3eme et 4eme année de pratique

Atelier chorégraphique: 5ème année et plus de pratique

Fusion: plusieurs années de pratique sont exigées soit en hip hop soit en danse orientale

Dans un souci d'homogénéité des cours les enseignantes conseilleront le cours le plus adapté.

Tarifs

Cours d'essai gratuit jusqu'au 23 septembre

Inscription aux cours et adhésion:

- 175 €
- 100 € pour une inscription à un 2ème cours ou pour un 2ème membre de même famille (même adresse)

Les inscriptions se feront par courrier uniquement.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné des pièces suivantes:

- Règlement par chèque à l'ordre de « Mille et Une Danses d'Orient ». Il est possible de régler en 3 paiements maximum, les chèques seront encaissés aux dates suivantes: début octobre, début janvier et début avril.
- Certificat médical daté de moins de trois mois.
- Pour le 2ème membre de même famille, joindre la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- Document d'autorisation de droit à l'image dûment complété et signé.
- Photo d'identité.

NB: Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des règlements.

Bulletin

d'inscription

(à remplir par le représentant légal pour les mineures)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Profession :

Tél. :

.....

Portable :

E-mail :

[L'adresse communiquée sera utilisée uniquement pour envoyer des informations émanant de l'association et ne fera en aucun cas l'objet d'un commerce. A tout moment et sur simple demande, l'adresse pourra être retirée de nos fichiers.]

Je soussigné(e),

père/mère de l'enfant

autorise ma fille à pratiquer la danse orientale.

Adhésion simple : 10 €

[L'adhésion implique l'acceptation du règlement intérieur de l'association.]

Adhésion + inscription pour le(s) cours :

Acquisition découverte 175 €/ 100 €

Acquisition initiées 175 €/ 100€

Approfondissement 175 €/ 100€

Atelier chorégraphique 175 €/ 100€

Fusion 175 €/ 100€

(Entourer le montant à régler)

Fait à, le

Signature de l'adhérent
(ou de son représentant légal) :

Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à
Mille et Une Danses d'Orient
7 rue du Haras
49100 Angers

Autorisation de représentation, de reproduction, et d'exploitation d'image (fixe ou animée)

(à remplir par le représentant légal pour les mineures)

Je soussigné(e).....
Demeurant.....
.....
Téléphone :.....
Représentant légal de l'enfant mineur(e) :
Né(e) le :

J'autorise **Je n'autorise pas**
à titre gratuit par la présente l'association Mille et Une Danses d'Orient à me (ou mon enfant) **photographier et/ou filmer** lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à **exploiter mon image** (ou celle de mon enfant) dans un but non lucratif, image sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc.

Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les images, dans le monde entier par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour.

J'autorise **Je n'autorise pas**
l'association Mille et Une Danses d'Orient à **diffuser mon image** (ou celle de mon enfant) notamment **par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle**. Cette autorisation concerne également le droit accordé à l'association Mille et Une Danses d'Orient d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que j'aurais (ou mon enfant) tenus dans le cadre d'une interview.

J'autorise **Je n'autorise pas**
l'association Mille et Une Danses d'Orient à **diffuser mon image** (ou celle de mon enfant) notamment **par voie informatique** (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dancesdorient.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter.

J'autorise **Je n'autorise pas**
les adhérentes à diffuser mon image sur des blogs ou autres sites personnels tels que Facebook.

Cette autorisation est valable à compter de la date de sa signature jusqu'au 15 juillet 2010. Elle ne sera renouvelable que de manière expresse et pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Fait à, le ..
en deux exemplaires originaux.

Signature
précédée de la mention manuscrite « bon pour autorisation »

Association MILLE ET UNE DANSES
D'ORIENT -
7 rue du Haras- 49100 ANGERS
Tél. 06 23 38 58 70 -
Mail : asso1001dancesdorient@hotmail.fr -
Site : www.1001dancesdorient.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES D'ORIENT

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérents doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce tout au long de l'année.
- Les adhérents ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale où le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérents ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.

En ce qui concerne les cours :

- Un cours d'essai est accordé en début d'année, avant inscription définitive à l'association.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement.
- Les adhérents sont tenus de fournir un certificat médical d'aptitude daté de moins de trois mois pour suivre les cours.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical.
- L'association se réserve le droit d'annuler un créneau dans sa globalité si l'effectif est insuffisant.
- Les adhérents de l'association sont tenus de se présenter aux cours avec les vêtements adaptés à celui-ci : jupe ample ou caleçon, débardeur, foulard sur les hanches..., pas de chaussures de ville dans les salles. La ponctualité est bien sûr de rigueur pour assurer le bon déroulement des cours.
- Il n'est en aucun cas envisageable pour les adhérents de suivre les cours comme bon leur semble, ni de rattraper une absence à un autre horaire que leur horaire habituel, sans en avoir préalablement référé au professeur qui assure ce cours.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse (un certificat médical pourra lui être demandé).
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.
- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

Signature:

Exemplaire à conserver
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION MILLE ET UNE
DANSES D'ORIENT

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérents doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce tout au long de l'année.
- Les adhérents ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale où le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérents ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.

En ce qui concerne les cours :

- Un cours d'essai est accordé en début d'année, avant inscription définitive à l'association.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement.
- Les adhérents sont tenus de fournir un certificat médical d'aptitude daté de moins de trois mois pour suivre les cours.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical.
- L'association se réserve le droit d'annuler un créneau dans sa globalité si l'effectif est insuffisant.
- Les adhérents de l'association sont tenus de se présenter aux cours avec les vêtements adaptés à celui-ci : jupe ample ou caleçon, débardeur, foulard sur les hanches..., pas de chaussures de ville dans les salles. La ponctualité est bien sûr de rigueur pour assurer le bon déroulement des cours.
- Il n'est en aucun cas envisageable pour les adhérents de suivre les cours comme bon leur semble, ni de rattraper une absence à un autre horaire que leur horaire habituel, sans en avoir préalablement référé au professeur qui assure ce cours.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse (un certificat médical pourra lui être demandé).
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.
- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.